GRAND CONSEIL

Postulat Claire Peiry-Kolly / Marie-Hélène Brouchoud-Bapst 319.06
DAEC

Rationalisation de l'administration cantonale

(Dépôt)

Les soussignées demandent au Conseil d'Etat de faire un examen approfondi tendant à définir la pertinence d'une fusion du Service de l'environnement et du bureau de la protection de la nature et du paysage.

(Développement)

Dans le but de réaliser des économies et de simplifier les procédures, la fusion de deux entités administratives sous un même toit nous paraît révélatrice des synergies et des rationalisations qui peuvent être concrétisées dans l'administration cantonale.
Nous nous demandons si le moment n'est pas opportun pour envisager une nouvelle organisation dans le domaine de la protection de l'environnement. En lisant les tâches dévolues au Service de l'environnement (Sen) d'une part et au bureau de la protection de la nature et du paysage (BPNP) d'autre part, nous ne pouvons nous empêcher d'y voir une foule de sujets sur lesquels les deux services sont potentiellement concernés. Pour ne citer que celui des cours d'eau, nous estimons que toutes les questions y relatives devraient être traitées par un même service. Si le BPNP a été constitué en 1990 – nous ignorons pour quelles raisons, car le Sen existait déjà – nous pensons que la situation a tellement évolué qu'une concentration de tous les éléments traitant des questions de l'environnement est aujourd'hui très certainement souhaitable aussi bien sur le plan cantonal que sur le plan des relations avec l'Office fédéral de l'environnement. La lecture du rapport 2006 de l'état de l'environnement montre aussi la nécessité qu'un seul répondant pour toutes les questions liées à l'environnement serait judicieux.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour l'examen de notre postulat.

Claire Peiry-Kolly / Marie-Hélène Brouchoud-Bapst, députées
26 cosignataires

8 septembre 2006